



info sida
hépatite C
en prison

introduction

Cette brochure vous apportera les principales réponses aux questions liées aux risques de transmission du VIH/sida et de l'hépatite C. Toutefois, si vous avez une demande particulière sur ces thèmes, vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse mentionnée au dos de la brochure afin qu'un militant de notre association vous réponde.

qui sont-ils ?



L'hépatite c

L'hépatite C est une maladie du foie provoquée par le Virus de l'Hépatite C (VHC). Même si le virus est présent dans l'organisme, les symptômes, comme la fatigue, ne sont pas toujours présents. Il existe des traitements qui permettent de guérir l'hépatite C. Quand on est porteur du VIH et du VHC, l'hépatite C évolue généralement plus vite vers une maladie grave du foie. C'est pourquoi il est essentiel de savoir si on est infecté par ces deux virus pour avoir un bon suivi médical et, si nécessaire, prendre un traitement.

Le VHC

Virus de l'Hépatite C. Le VHC se transmet très facilement par le sang.





Le sida

Lorsque le système immunitaire (système chargé de nous défendre contre les infections) est affaibli par le VIH, il perd sa capacité à lutter contre certains microbes, ce qui déclenche des maladies appelées “infections opportunistes”. On dit alors que la personne est malade du sida (Syndrome d’Immuno Déficience Acquise). Il existe des traitements qui contrôlent efficacement le virus mais ils ne guérissent pas de l’infection à VIH (c’est-à-dire n’éliminent pas complètement le virus).

Le vih

Le virus responsable du sida s’appelle le Virus de l’Immunodéficience Humaine (VIH). Le VIH se transmet par voie sexuelle, sanguine et de la mère à l’enfant. Il détruit les lymphocytes T4 (cellules du système immunitaire, système chargé de nous défendre contre les infections).



être séropositif

Quelques semaines après la contamination par le VIH, on devient séropositif. L’infection par le VIH a la particularité de pouvoir rester silencieuse plusieurs années. Pendant cette période, les personnes séropositives peuvent transmettre le virus mais ne présentent aucun signe apparent de la maladie. Le seul moyen de savoir si on est séropositif au VIH est de faire un test de dépistage.

La trithérapie

Traitement d’une affection à l’aide de trois médicaments. Dans le cas du traitement du VIH, le traitement comporte généralement trois (et parfois plus) médicaments anti-VIH.





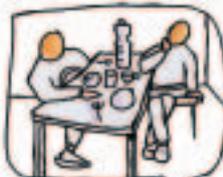
prendre
UNE DOUCHE



aller aux toilettes



faire
UNE PROMENADE



si nous partageons
Les gestes de la vie
quotidienne EN CELLULE

attention : sauf les objets personnels
de toilette (rasoirs, brosses à dent, etc.).

ne se transmettent pas dans les situations suivantes :



La salive, Les larmes,
La sueur, Les moustiques,
Ne transmettent pas
Le VIH et Le VHC



chez Le dentiste



CHEZ LE COIFFEUR

Les risques de transmission par voies sexuelles

**pénétration vaginale
et anale sans préservatif**



**risque
de transmission**



**risque faible
de transmission**

**pénétration vaginale
et anale avec préservatif**



aucun risque de transmission



fellation
sans préservatif



risque faible
de transmission



aucun risque
de transmission

CUNNILINGUS
sans carré de Latex



risque faible
de transmission



aucun risque
de transmission

La masturbation
(seul, à deux ou à plusieurs)
ne comporte pas de risque
de transmission



aucun risque de transmission

Les MOYENS de protection

COMMENT utiliser UN préservatif masculin ?



- Ouvrir sur un côté en faisant attention de ne pas le déchirer.
- Placer sur le sexe en érection en chassant l'air du réservoir.
- Dérouler jusqu'à la base du pénis.
- Mettre du gel si besoin.
- Se retirer avant la fin de l'érection.
- Faire un nœud et jeter à la poubelle.

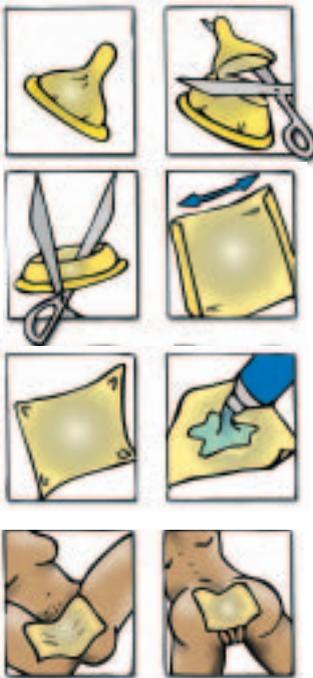
COMMENT utiliser UN



préservatif féminin ?

- Frotter le préservatif pour bien répartir le lubrifiant.
- Maintenir la bague et la pincer.
- Introduire le préservatif aussi loin que possible.
- Pousser vers le haut en faisant attention de ne pas tordre le préservatif.
- Pendant les rapports sexuels, guider le pénis à l'intérieur du préservatif.
- Après le rapport sexuel, pincer la bague extérieure en la faisant tourner, tirer le préservatif et jeter dans une poubelle.

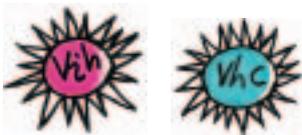
COMMENT fabriquer un carré de Latex ?



On peut utiliser un préservatif découpé dans le sens de la longueur (voir dessins), un morceau de film transparent alimentaire, (vérifier qu'il ne comporte pas de trou) ou acheter des digues dentaires en pharmacie.

Les autres risques de transmission

partage de matériel
de consommation
de drogues



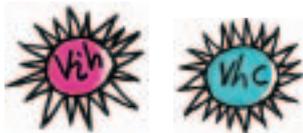
risque de transmission



si je partage,
je désinfecte
tout le
matériel :
seringue
et cuillère
et je change le filtre

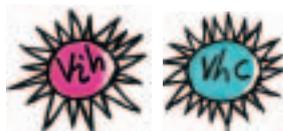


objets de tatouages
et de piercing



risque de transmission

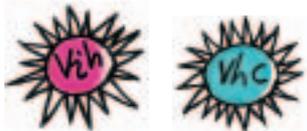
de La mère à L'enfant



risque de transmission

Le risque est considérablement réduit quand la mère a un traitement contre le VIH

Les objets de toilette personnels



risque de transmission



L'accès au soins au cours de La détention



qu'est-ce que L'UCSA ?

UCSA signifie Unité de Consultation et de Soins Ambulatoire. Ce sont les médecins et les infirmières de l'hôpital public qui interviennent en prison.

Les soins en prison doivent être de qualité égale aux soins à l'extérieur. Les soins à l'extérieur, comme les droits sociaux, doivent pouvoir être poursuivis en prison.

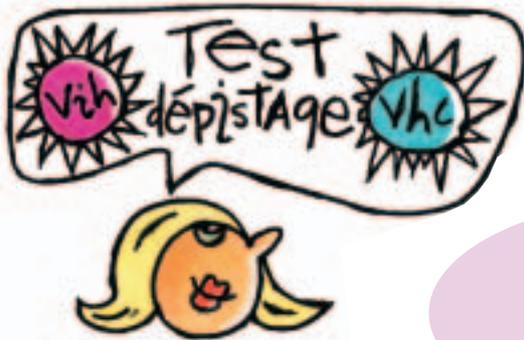
qu'est-ce que Le SMpr ?

SMPR signifie Service Médico Psychologique Régional.

Le SMPR est chargé de la prise en charge des soins psychologiques en prison ; ses missions incluent aussi les soins aux consommateurs de produits (drogues, alcool, etc.).



En cours de détention, pour toute question relative à la santé, il faut s'adresser par écrit au médecin chef de l'UCSA (y compris quand vous souhaitez rencontrer l'équipe du SMPR). La visite médicale d'entrée, qui est obligatoire (article 285 du Code de Procédure Pénale), est aussi un moment où l'on peut poser des questions à l'équipe médicale.



Le dépistage

C'est une simple prise de sang qui permet de savoir si on est infecté ou non par le VIH et/ou par le VHC.

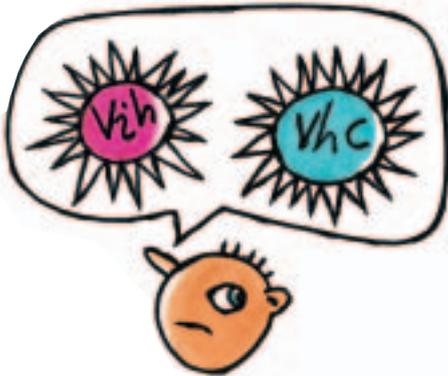
Tout détenu peut demander à l'UCSA un test de dépistage pendant sa détention. Ce test ne peut être imposé.

Le traitement d'urgence

Si je suis entré en contact avec du sang ?
Il existe des traitements dits "d'urgence" qui permettent de réduire considérablement les risques de contamination par le VIH si on a été exposé au virus. Il faut s'adresser au médecin de l'UCSA au maximum dans les 48 heures après le contact.



En cas de rapport sexuel non protégé ou de rupture de préservatif, cette même procédure s'applique.



Le traitement

Si j'ai besoin d'un traitement contre le VIH ou l'hépatite C ?

Les mêmes traitements qu'à l'extérieur pour ces deux infections sont disponibles en prison. Demandez aux travailleurs sociaux le plus vite possible une prise en charge à 100% de votre maladie.

La substitution

Si j'ai besoin d'un traitement de substitution aux opiacés ?

Vous pouvez demander au médecin de l'UCSA ou du SMPR à commencer ou à poursuivre un traitement de substitution en prison (Méthadone® ou Subutex®).



préparer La sortie

Le spip



Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) peut vous aider à rassembler l'ensemble des documents nécessaires pour bénéficier après votre sortie de l'ouverture de vos droits et d'un suivi médical et social.

La substitution

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) peut vous aider à rassembler l'ensemble des documents nécessaires pour bénéficier après votre sortie de l'ouverture de vos droits et d'un suivi médical et social.



Le bulletin de sortie

Au moment de votre libération, un bulletin de sortie vous est obligatoirement remis. **IL EST TRÈS IMPORTANT DE CONSERVER CE DOCUMENT** pour pouvoir faire valoir vos droits à l'extérieur.

AIDES

0 820 160 120

(0,12 euro /min)

Sida Info Services

0 800 840 800

Hépatite Info Services

0 800 845 800

pour en savoir plus



**VIH et VHC :
la coinfection**



**Hépatite C
et drogues**



**Mieux vivre
avec son traitement**

*Vous pouvez obtenir des
informations supplémentaires
et/ou ces brochures à :*
**AIDES, Tour Essor, 14 rue
Scandicci, 93508 Pantin cedex
ou sur le site :**
www.aides.org

Votre délégation de AIDES :

